



RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
MAISON DE RETRAITE LARMEROUX

N° Spécial

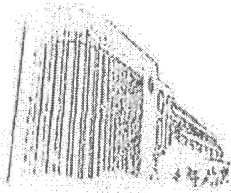
30 Décembre 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Maison de Retraite Larmeroux
du 30 Décembre 2019

SOMMAIRE

Décisions	Date	MAISON DE RETRAITE LARMEROUX	Page
	09.12.2019	Décision de signature dans le cadre de la mutualisation des astreintes administratives et des intérim de direction lors de congés.	3
	09.12.2019	Décision de signature dans le cadre de la mutualisation des astreintes administratives et des intérim de direction lors de congés.	5



Maison de Retraite Larmeroux

VANVES, le 09/12/2019

Décision

N/Réf : D_CLDG_2019-05

Objet : Délégations de signature dans le cadre de la mutualisation des astreintes administratives et des intérim de direction lors de congés.

Je soussignée, Christine DELOUSTAL, Directrice de l'EHPAD Résidence Larmeroux

Vu les articles D315-67, D315-68, D315-69 et D315-70 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu le décret n° 2004-135 du 11 février 2004 relatif aux délégations de signature consenties au directeur d'un établissement public social ou médico-social pris pour l'application de l'article L.315-17 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18/12/2014 portant nomination de Madame DELOUSTAL en qualité de directrice de l'EHPAD Résidence Larmeroux, à compter du 01/01/2015,

Vu la convention de mutualisation des astreintes administratives entre les EHPADs d'Issy-les-Moulineaux, Sceaux, Suresnes et Vanves du 10 août 2018,

Vu le calendrier mutualisé des astreintes administratives de l'année 2019 et de l'année 2020 des EHPADs d'Issy-les-Moulineaux, Sceaux, Suresnes et Vanves,

DECIDE

Article 1 :

Du 23 décembre 2019 au 24 décembre 2019, Madame DELOUSTAL Christine, directrice de l'EHPAD Résidence Larmeroux, délègue sa signature dans le cadre de la mutualisation des astreintes administratives à Monsieur Kévin LE ROLLAND, directeur de l'EHPAD Marguerite Renaudin, 4 Rue Marguerite Renaudin, 92330 Sceaux.

Article 2 :

Du 25 décembre 2019 au 30 décembre 2019, Madame DELOUSTAL Christine, directrice de l'EHPAD Résidence Larmeroux, délègue sa signature dans le cadre d'un intérim de direction à Monsieur Kévin LE ROLLAND, directeur de l'EHPAD Marguerite Renaudin, 4 Rue Marguerite Renaudin, 92330 Sceaux.

Article 3 :

Nature des actes délégués à l'article 1 :

- Décisions du directeur relatives aux remplacements de personnel absent afin d'assurer la continuité du service public, renouvellements de contrats,
- Mouvements liés à l'activité de l'établissement (admissions, hospitalisations, sorties, transports de corps),
- Garantie de la sécurité des biens et des personnes,
- Gestion des plans d'urgence et des cellules de crise (dans ce contexte, le directeur d'astreinte se doit d'appeler le directeur en poste pour intervenir directement au sein de l'établissement),
- Signalement au commissariat de police.

Article 4 :

Nature des actes délégués à l'article 2 :

- Décisions du directeur relatives aux personnels hospitaliers et contrats de travail des personnels contractuels,
- Mandats et pièces relatives à la paie du personnel,
- Pièces administratives et comptables relatives au budget et à son exécution,
- Devis et Mandats fournisseurs,
- Titres de recettes
- Mouvements liés à l'activité de l'établissement (admissions, hospitalisations, sorties, transports de corps),
- Garantie de la sécurité des biens et des personnes,
- Gestion des plans d'urgence et des cellules de crise (dans ce contexte, le directeur d'astreinte se doit d'appeler le directeur en poste pour intervenir directement au sein de l'établissement),
- Signalement au commissariat de police.

Article 5 :

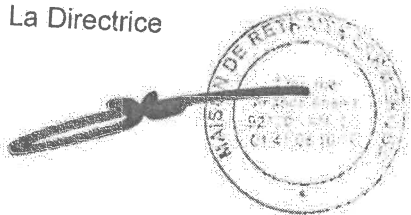
Monsieur Kévin LE ROLLAND devra rendre compte à Madame Christine DELOUSTAL des actes pris dans le cadre de la présente délégation.

Article 6 :

La présente décision sera affichée au sein de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine. Elle sera également communiquée au Président du Conseil d'administration de l'EHPAD Résidence Larmeroux, au comptable public de l'établissement, à la Délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France et au Pôle Solidarités du Conseil départemental de Hauts-de-Seine.

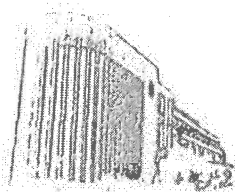
Christine DELOUSTAL

La Directrice



Kévin LE ROLLAND

Directeur de l'EHPAD Marguerite Renaudin



Maison de Retraite Larmeroux

VANVES, le 09/12/2019

Décision

N/Réf : D_CLDG_2019-05

Objet : Délégations de signature dans le cadre de la mutualisation des astreintes administratives et des intérim de direction lors de congés.

Je soussignée, Christine DELOUSTAL, Directrice de l'EHPAD Résidence Larmeroux

Vu les articles D315-67, D315-68, D315-69 et D315-70 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu le décret n° 2004-135 du 11 février 2004 relatif aux délégations de signature consenties au directeur d'un établissement public social ou médico-social pris pour l'application de l'article L.315-17 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18/12/2014 portant nomination de Madame DELOUSTAL en qualité de directrice de l'EHPAD Résidence Larmeroux, à compter du 01/01/2015,

Vu la convention de mutualisation des astreintes administratives entre les EHPADs d'Issy-les-Moulineaux, Sceaux, Suresnes et Vanves du 10 août 2018,

Vu le calendrier mutualisé des astreintes administratives de l'année 2019 et de l'année 2020 des EHPADs d'Issy-les-Moulineaux, Sceaux, Suresnes et Vanves,

DECIDE

Article 1 :

Du 30 décembre 2019 au 1er janvier 2020, Madame DELOUSTAL Christine, directrice de l'EHPAD Résidence Larmeroux, délègue sa signature dans le cadre d'un intérim de direction à Monsieur Damien Jean, directeur de l'EHPAD La Chesnaye, 25 Route des Fusillés de la Résistance, 92150 Suresnes.

Article 2 :

Du 2 janvier 2020 au 6 janvier 2019, Madame DELOUSTAL Christine, directrice de l'EHPAD Résidence Larmeroux, délègue sa signature dans le cadre de la mutualisation des astreintes administratives à Monsieur Damien Jean, directeur de l'EHPAD La Chesnaye, 25 Route des Fusillés de la Résistance, 92150 Suresnes.

Article 3 :

Nature des actes délégués à l'article 2 :

- Décisions du directeur relatives aux remplacements de personnel absent afin d'assurer la continuité du service public, renouvellements de contrats,
- Mouvements liés à l'activité de l'établissement (admissions, hospitalisations, sorties, transports de corps),
- Garantie de la sécurité des biens et des personnes,
- Gestion des plans d'urgence et des cellules de crise (dans ce contexte, le directeur d'astreinte se doit d'appeler le directeur en poste pour intervenir directement au sein de l'établissement),
- Signalement au commissariat de police.

Article 4 :

Nature des actes délégués à l'article 1 :

- Décisions du directeur relatives aux personnels hospitaliers et contrats de travail des personnels contractuels,
- Mandats et pièces relatives à la paie du personnel,
- Pièces administratives et comptables relatives au budget et à son exécution,
- Devis et Mandats fournisseurs,
- Titres de recettes
- Mouvements liés à l'activité de l'établissement (admissions, hospitalisations, sorties, transports de corps),
- Garantie de la sécurité des biens et des personnes,
- Gestion des plans d'urgence et des cellules de crise (dans ce contexte, le directeur d'astreinte se doit d'appeler le directeur en poste pour intervenir directement au sein de l'établissement),
- Signalement au commissariat de police.

Article 5 :

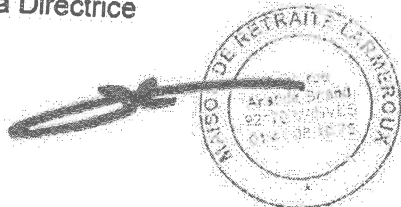
Monsieur Damien JEAN devra rendre compte à Madame Christine DELOUSTAL des actes pris dans le cadre de la présente délégation.

Article 6 :

La présente décision sera affichée au sein de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine. Elle sera également communiquée au Président du Conseil d'administration de l'EHPAD Résidence Larmeroux, au comptable public de l'établissement, à la Délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France et au Pôle Solidarités du Conseil départemental de Hauts-de-Seine.

Christine DELOUSTAL

La Directrice



Damien JEAN

Directeur de l'EHPAD La Chesnaye



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>